

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 26 avril 2021, le règlement suivant :

**Règlement 1165-21 modifiant le Règlement 1157-21 afin
d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant
additionnel de 267 389 \$**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 2 août 2021. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 5^e jour d'août 2021

Céline LeBlanc
Greffière